

Parlementaires BRUXELLES-BRABANT WALLON.

PV n°11 Séance du 22.04.2025.

Présents : MM. De Roy, Dujardin, Gillard, Lamy, Van Wallendael.

Excusés : MM. De Greef, Goossens, Monsieur L, Muylaert F.

Invités : MM Delchef (pdt. AWBB), Monsieur O. (pdt. CP/BBw) nous prient d'excuser leur absence.

1. Approbations

- **du procès-verbal n°9 de la réunion du 19.03.2025.**
- **du rapport annuel saison 2024-2025.**

Après lecture le P.V. et le rapport annuel sont approuvés.

2. Correspondance.

La correspondance IN et OUT est parcourue.

2.1. Candidature officielle de M. Goossens O. pour cooptation.

2.2. Application PA84. Mutation temporaire de province : club RBC Orp-Jauche (0928).

Nous analysons les raisons invoquées :

- difficultés d'accès à Bruxelles (stationnement coûteux, déplacements compliqués...)
- composition des séries (Jeunes) plus variée.

3. Suivi des points traités lors des dernières réunions.

3.1. Age minimum des coaches.

Problématique soulevée concernant l'absence de règles sur l'âge minimum des coaches.

- Nous constatons une incohérence : il faut avoir 15 ans pour suivre la formation mais aucun âge minimum n'est défini pour coacher en compétitions.
- En compétitions Jeunes, lors d'une exclusion du coach, le Code de jeu FIBA impose de remplacer celui-ci par le capitaine... quid si le capitaine est un mineur d'âge. Qui doit prendre le relais ? (capitaine, ou...délégué)

Nous proposons de fixer l'âge minimum à 16 ans comme pour obtenir une licence de coach (PC30.Conditions d'accès à la fonction).

3.2. Homologation des terrains. Critères.

Préoccupation concernant certains terrains qui ne respectent les normes : recul insuffisant, tables débordant sur le terrain...nous adressons au CdA/AWBB un courrier afin de connaître l'éventuelle avancée par rapport aux critères clairs d'homologation applicables pour les compétitions provinciales.

3.3. PC89. Qualification du joueur d'âge.

Nous prenons acte de la décision de la Chambre de Cassation (rencontre U19 Ganshoren Dames / Atlas Brussels BB Academy).

Nous examinons les modifications statutaires proposées.

Après un échange de vues, nous nous accordons sur la proposition suivante : liberté totale pour jouer à n'importe quel niveau de la catégorie supérieure même après avoir participé à trois rencontres du niveau régional.

Les deux options suggérées par la Commission législative ne répondent cependant pas complètement à la problématique.

4. Assemblée générale AWBB.

4.1. Règlement 3X3. Examen.

- Nous constatons des contradictions dans le document au niveau de la structure.
- La définition confuse d'un club 3X3.
- La notion de personnalité juridique. (mal définie dans le texte)
- Le rôle contradictoire des coachs en 3X3 (doivent être passifs).
- Les rôles confus de Responsable / Organisateur / Directeur
- Nous sommes préoccupés concernant la priorité donnée aux compétitions 3X3 par rapport au 5X5.
- Les avantages accordés aux clubs 3X3 (moins d'obligations).
- La disponibilité des terrains pour les compétitions 3X3.
- La mention de joueurs qui se spécialisent uniquement en 3X3 pour des raisons financières.
- L'inclusion des compétitions scolaires dans le règlement 3X3.
- Quid des joueurs qui participent à la fois au 5X5 et au 3X3.
- Nous sommes préoccupés concernant les blessures potentielles lors des tournois 3X3.

5. Rapport de nos représentants siégeant dans les départements fédéraux et régionaux.

5.1. Commission des licences. Basket Belgium. (Claude Dujardin)

Notre membre nous fait rapport sur les travaux de la Commission (un refus de licence).

Il s'ensuit un débat :

- sur le statut amateur des clubs et l'indemnisation des joueurs,
- sur les moyens détournés utilisés pour « défrayer » les joueurs sans contrat officiel.
- sur l'exigence de comptabilité que certains clubs ne respectent pas.

6. Divers.

6.1. Outil d'enregistrement.

Utilisation d'un outil d'IA pour enregistrer et transcrire les réunions.

Prochaine réunion le mardi 20 mai 2025.

Y. Van Wallendael /Y. Lamy.
Président/secrétaire